

Eaux du domaine public (Brésil colonial)

Le cas de Vila Rica, Minas Gerais, 1722-1806

Public Water Resources (Colonial Brazil)

The Case of Vila Rica, Minas Gerais, 1722-1806

MARJOLAINE CARLES

L'École des Hautes Études en Sciences Sociales (CRBC, GEI)

190-198 Avenue de France, Paris, 75013, France

marjolaine.carles@casadevelazquez.com

RÉSUMÉ Cet article s'intéresse au patrimoine hydrique public à Vila Rica, ville minière fondée en 1711 qui devint en 1720 le lieu de résidence du gouverneur de la capitainerie des Minas Gerais, au cours de la période historique dite Brésil colonial. Nous émettons principalement une hypothèse suivant laquelle la municipalité développa un programme d'appropriation de certaines eaux, notamment les eaux laissées vacantes et une part des eaux utilisées par des particuliers, dans le centre urbain afin d'alimenter les fontaines publiques. Le cadre chronologique de cet article s'insère, de fait, entre l'année de construction de la première fontaine (1722) et celle de la dernière en 1806. Le budget municipal relatif à ce programme d'appropriation d'une partie des eaux urbaines sera tout particulièrement l'objet d'une analyse. Par ailleurs, le rapport de l'eau à la terre d'un point de vue juridique sera mis en relief dans le domaine public.

MOTS-CLÉS eau publique, appropriation, Brésil colonial

Reçu: 20 août, 2015 | Approuvé: 25 octobre, 2015

<http://dx.doi.org/10.1590/0104-87752016000100005>

Varia Historia, Belo Horizonte, vol. 32, n. 58, p. 79-100, jan/abr 2016

ABSTRACT This paper focuses on the public water resources in Vila Rica, a mining town founded in 1711 and which became the governor's headquarter in the Captaincy of Minas Gerais, during the historical period entitled Colonial Brazil, in 1720. The main hypothesis concerns the appropriation of waters, especially unused waters and the proportion of private waters ordered by the town council so as to supply the public fountains. Thus, the study period correspondingly spans the period beginning in 1722 with the construction of the first fountain before ending with the building of the final one in 1806. The analysis highlights the council funding injected into this appropriation of waters. Moreover, adopting a legalist point of view, the findings serve to stress the interlinkage between water and territory in the public domain.

KEYWORDS public water, appropriation, Colonial Brazil

Cet article s'intéresse aux formes spécifiques d'appropriation des eaux urbaines par la municipalité de Vila Rica. Fondée en 1711, cette ville minière située dans la région centre-sud du Brésil devint, une décennie plus tard, le lieu de résidence du gouverneur de la Capitainerie des Minas Gerais. Nous émettrons une hypothèse suivant laquelle la municipalité de Vila Rica développa un programme d'appropriation de certaines eaux dans le centre urbain afin d'alimenter les fontaines publiques. Le cadre chronologique de cet article s'insère, de facto, entre l'année de construction de la première fontaine (*fonte*) publique au pied de l'hôtel de ville (1722)¹ et l'année de construction de la dernière fontaine publique, dite des Eaux Ferrugineuses (*Águas Férreas*) en 1806² sur la route en direction de Mariana.

Les fontaines murales les plus imposantes furent édifiées assez tardivement comparativement aux premiers systèmes d'adduction dans les années 1710. En effet, une série d'infrastructures hydrauliques

1 Arquivo Público Mineiro (APM)-Câmara Municipal de Ouro Preto (CMOP), cód. 13 (5 déc. 1722), f.1201. APM-CMOP, cód. 14 (2 déc. 1722), f.1370.

2 CARVALHO, 1935, p.157-159.

ouvrages fut érigée entre 1740 et 1760. Fabiano da Silva a montré dans une étude universitaire que cette période fut celle durant laquelle les fontaines monumentales (*chafarizes*) et les ponts furent élevés.³ Ces œuvres architecturales dotées d'une dimension esthétique empruntée à l'art baroque tardif étaient empreintes d'une forte intentionnalité politique. Cette période fut, de fait, celle de la splendeur des constructions hydrauliques, splendeur toute relative comparativement à la qualité des fontaines métropolitaines et européennes à la même époque. Pendant les années de fonction du gouverneur Gomes Freire de Andrada, comte de Bobadela (1735-1763), la construction de plusieurs œuvres publiques correspondit à une époque d'essor de Vila Rica avec notamment la *Santa Casa da Misericórdia*, le palais des gouverneurs, les ponts, les rues et aussi l'implantation de nombreuses fontaines (*chafarizes* et *fontes*), toutes distribuant de cristallines eaux, avec des bassins qui servaient aux habitants et d'autres aux animaux. Ce fut aussi durant cette période que de somptueuses fêtes, notamment celle du Trône d'Or Épiscopal (*Áureo Trono Episcopal*) en 1748 à Mariana, célébrèrent l'or des mines et l'opulence des villes minières. Les fontaines de Vila Rica, dont l'architecture faisait l'éloge des autorités municipales,⁴ fonctionnèrent grâce au programme d'acquisition de certaines eaux urbaines par la municipalité.

À Vila Rica, la *câmara* devint maîtresse de la gestion d'usages spécifiques des eaux urbaines, alors que les conflits de partage de la ressource entre mineurs étaient déjà présents avant 1702, date de mise en place du règlement minier (*Regimento da Superintendência e dos Guardas-mores das Minas*). En effet, l'eau était utilisée en grande quantité, souvent même comme force motrice au cours des explorations. Par conséquent, on doit se demander comment la municipalité put s'imposer en tant que telle au sein de ce contexte conflictuel. Et, de quelle manière la municipalité déploya une mainmise sur certaines eaux en particulier dans les années 1730, période durant laquelle le contrôle métropolitain se renforçait considérablement dans la capitainerie des

3 SILVA, 2007.

4 CARLES, 2014, p.18-30.

Minas Gerais, alors qu'un climat d'instabilité politique et économique menaçait l'empire.⁵ Au même moment au Brésil, soulignons-le, les systèmes institutionnels de l'activité minière, de la fiscalité et du partage des « eaux minérales » (águas minerais) — ou « eaux aurifères » (águas auríferas) — avaient été réformés.⁶

Le régime de l'eau dépend des droits d'accès, de l'appropriation et du partage qui relèvent des usages. Faisant l'objet d'usages communs et particuliers, les eaux du domaine public se différençaient au sein du patrimoine royal hydrique. Dès lors, sont dites « publiques », dans notre étude, les eaux qui dépendaient de la municipalité. Elles étaient distribuées par des fontaines dont la construction avait été financée par les recettes publiques en ville, et au bénéfice de la population, laquelle était encore caractérisée par une majorité d'afro-descendants dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Les eaux publiques peuvent dans cette mesure être également qualifiées par l'expression « eaux municipales ». Le régime « public » impliquait ainsi une dépendance directe des usagers aux lois et aux réglementations établies par la municipalité. En effet, les *câmaras* municipales étaient chargées de définir les règles d'usage communautaire de l'eau dans les livres des *posturas* qui constituaient, avec un grand nombre de règlements rédigés sous forme d'édits intégrés plus tard aux *posturas*, les statuts de la ville, fondements du droit local.

L'eau déviée de son cours change de nature lorsqu'elle est transportée au moyen d'un aqueduc ou d'une canalisation, pour être utilisée collectivement à des fins industrielles voire pour mettre en place un système de ravitaillement de bâtiments publics. Les traités postérieurs au XVIII^e siècle qui se sont intéressés au droit de l'eau et à son évolution au Portugal ont souligné que la nature de l'eau suit ses usages, ne procurant plus les mêmes profits, ne répondant plus aux mêmes règles de partage. L'eau devenue ainsi objet d'appropriation, ne bénéficiant plus des cadres juridiques propres à la gestion de sa nature antérieure, ne dépendait

5 BETHENCOURT, 1998, p.250-269.

6 CARLES, 2013.

plus désormais de la même juridiction. On mettra donc en valeur, dans cet article, la première étape de cet acte juridique de caractérisation du régime des eaux publiques : celle de l'appropriation de certaines eaux par la municipalité de Vila Rica en ville.

Rappelons que dans la ville minière, la diversité des régimes des eaux — les eaux communes et les eaux particulières telles les eaux aurifères —⁷ multipliait les modes d'appropriation si bien que la municipalité fut parfois contrainte d'élaborer des stratégies politiques. L'objectif consistait à inclure certaines eaux privées au sein du patrimoine foncier administré par cette dernière. Le territoire municipal figure dans la documentation sous les termes de *rossio* et de *sesmaria* de la *câmara*. Cet espace aux limites mouvantes, sous le contrôle de la *câmara*, était restreint comparativement à l'étendue du patrimoine foncier (*termo*) rattaché au centre urbain selon le modèle métropolitain d'organisation politico-territoriale. Au sein du *rossio*, s'entremêlaient des terres rurales et des espaces urbanisés de tailles variables. La délimitation de ce territoire relevait de frontières à la fois juridiques et fiscales.⁸

Tout d'abord, nous analyserons les dépenses municipales relatives au programme des eaux publiques (achat des eaux privées, construction et réparation des infrastructures hydrauliques) à Vila Rica au XVIII^e siècle. Ensuite, certaines formes de négociation d'appropriation des eaux urbaines seront étudiées : celle des eaux laissées vacantes et celle d'eaux privées. Et, enfin, on tentera de mettre en évidence le rapport entre l'eau et la terre dans le domaine public.

7 CARLES, 2013.

8 FONSECA, 2003, p.549-555.

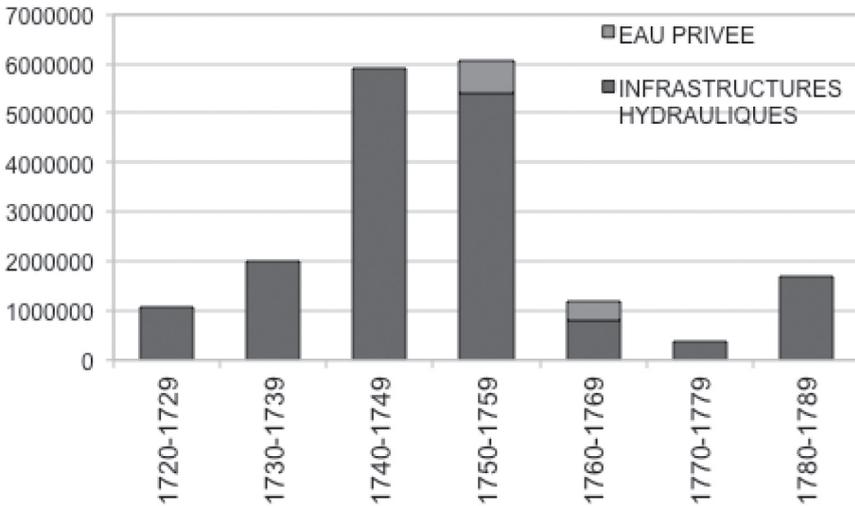
DÉPENSES MUNICIPALES: PROGRAMME DES EAUX PUBLIQUES

Les dépenses publiques⁹ permettent de remarquer qu'une série d'achats d'eaux privées fut effectuée par la ville entre 1750 et 1770, ce qui conforte l'hypothèse d'un programme d'appropriation municipale de ces dernières, tout particulièrement pendant la période durant laquelle Gomes Freire de Andrade (1735-1763) exerçait la charge de gouverneur. Freire de Andrade se préoccupa notamment d'améliorer le contrôle sur les terres lorsque la municipalité offrait un meilleur service des eaux publiques. Il fut, par ailleurs, à l'origine de réglementations concernant les secteurs agro-pastoral, commercial et minier dans la capitainerie et notamment à Vila Rica. En somme, la période de son gouvernement est un moment clé durant lequel fut appliquées des mesures de renforcement du pouvoir dans les *Minas Gerais*.

Grâce à la consultation des livres des recettes et des dépenses publiques, le graphique ci-après a été réalisé de manière à présenter les valeurs totales enregistrées concernant les achats d'eaux privées en quantité de différente nature — mines d'eau, portion d'eau sans quantité exacte déterminée — par la municipalité à des particuliers ainsi que les dépenses relatives à la construction et à l'entretien des fontaines. On notera, d'une part, que les années 1731, 1732, 1733, 1734, 1772, 1776, 1777, 1786, 1787, 1796, 1797, 1798 ne figurent pas dans les livres des comptes dont une partie a disparu. Et, d'autre part, à partir de l'année 1785 les dépenses liées au programme des eaux publiques ne sont plus détaillées en fonction des montants enregistrés.

9 Quinze livres de recettes et dépenses de la *câmara* de Vila Rica sont consultables aux Archives Publiques (Arquivo Público Mineiro) à Belo Horizonte dans le fonds *Câmara Municipal de Ouro Preto*. Récemment, ce fonds a été numérisé et mis en ligne sur le site des Archives. Il manque des données concernant 7 années : 1730, 1731, 1732, 1733, 1771, 1775 et 1776.

Graphique: Dépenses municipales en réis relatives à l'achat des eaux privées et aux travaux de construction et d'entretien des fontaines¹⁰



Ce graphique montre en premier lieu l'importance des dépenses liées à la construction et à l'entretien du réseau hydraulique par rapport à celles propres aux achats de quantité d'eau à des particuliers. Entre 1740 et 1760 — période durant laquelle, rappelons-le, les *chafarizes* et les ponts furent élevés —, la somme des dépenses relatives au programme des eaux publiques de douze millions (*contos*) cinq cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quarante-neuf *réis* et trente-trois *vinténs* (12:589\$849,33 *réis*) est supérieure à la moyenne annuelle des recettes publiques (10:584\$883,3 *réis*). Pour cette même période, les recettes municipales varient entre un minimum de 6:469\$409 *réis* en 1756 et un maximum de 17:963\$790,5 *réis* en 1751.

Un tiers des recettes était réservé aux coffres royaux en métropole et les deux autres tiers servaient aux aménagements urbains ainsi qu'aux

10 APM-CMOP, cód. 12, 21, 25, 34, 51, 73, 89, 93, 94, 100, 102, 105, 106, 110, 132.

fêtes. En principe, Fabiano da Silva l'a démontré, les dépenses pour les œuvres publiques ne dépassaient pas plus de 10% des dépenses totales à Vila Rica entre 1726 et 1760. Cependant certaines années elles atteignirent plus de 45% de la valeur des recettes publiques: en 1741, 1744, 1745, 1755, 1757 et 1758.¹¹

L'aide financière royale ne fut pas nécessaire à Vila Rica pour les projets d'aménagement hydraulique. Il est vrai que le roi pouvait intervenir pour faciliter la construction des infrastructures hydrauliques dans certains cas — notamment à Porto en 1597¹² ou encore avec la mise en place en 1729 de l'impôt *real da água* pour financer la construction de l'aqueduc des *Águas Livres* à Lisbonne. S'il n'y eut dans notre cas d'étude, aucune aide extraordinaire de ce type, hormis la participation de la Trésorerie Royale (*Fazenda Real*) pour le financement des travaux d'adduction d'eau dans le lieu de résidence du gouverneur en 1715,¹³ c'est sans doute du fait de l'importance des recettes publiques amassées par la suite.

L'étude universitaire de Fabiano da Silva a été réalisée sur l'ensemble des dépenses municipales à Vila Rica entre 1726 et 1760 pour les aménagements urbains, lesquels prennent en compte la chaussée, les ponts, les fontaines et d'autres œuvres publiques telles que le *pelourinho*, le palais du gouverneur, l'hôtel de ville, les quartiers des milices, les routes. La somme de ces dépenses, élevée à 87:958\$719 *réis*, comprend également le salaire des constructeurs et des inspecteurs des travaux finis. Par conséquent, la somme totale des investissements municipaux pendant cette période afin d'assurer le service public de distribution d'eau potable en ville (15:065\$662,5 *réis*) représente 17 % du budget total des dépenses allouées aux œuvres publiques.

D'après le graphique, le montant des quantités d'eau achetées qui atteint 415\$106,333 *réis* entre 1750 et 1770, représente 48 % des dépenses liées à la construction et à l'entretien des fontaines pour la même

11 SILVA, 2007, p.48-49.

12 COUTINHO, 1969, p.432.

13 APM-CMOP, *cód.* 39, f.2-73 v.

période. Cela correspond donc à une part importante du budget municipal alloué au programme des eaux publiques, sans compter les acquisitions de certaines eaux, celles laissées vacantes et celles de particuliers négociées par la *câmara* avec les usagers/possesseurs comme nous le verrons plus en détail par la suite.

On remarquera que certaines dépenses pour les travaux de la voirie, comprennent sans distinction budgétaire l'entretien de la chaussée, des ponts et des fontaines. Prenons l'exemple de l'année 1754 durant laquelle Manoel da Fonseca Neto reçut deux versements, correspondant chacun à une partie des frais d'entretien des *calçadas*, *pontes* et *fontes*, le premier de 400\$000 *réis* et le second de 420\$000 *réis*, dans deux quartiers différents. Cette même année la *câmara* effectua le dernier versement (215\$000 *réis*) à Antônio Rodrigues Passo de Rei (Antonio Roiz Passo de Rey) pour les travaux du *chafariz do Passo de Antônio Dias*.¹⁴

En outre, il est important de noter que les montants des dépenses liées à l'édification des fontaines incluaient aussi le coût du système d'adduction. Dans ce cas de figure, aucune facture ne détaillent séparément les valeurs en *réis* du *chafariz*, des divers aménagements (murs, conduites sous-terraines) et des sources de particuliers — ni dans les actes d'adjudication, ni dans les livres des comptes publics. Pour toutes ces raisons, on peut supposer que le montant réel des dépenses faites pour l'acquisition des eaux dans le domaine public devait être supérieur aux sommes enregistrées dans les livres des comptes.

De plus, on doit signaler des incohérences entre les livres des comptes publics et d'autres documents — du type acte d'adjudication de vente (*ato de arrematação*) et acte de réunions des conseils municipaux (*termos de acordãos*) — qui prouvent de l'existence d'autres formes de négociation comme mode d'appropriation des portions d'eau par la *câmara* municipale, et cela avant les années 1750. C'est ce dont témoigne l'exemple de la mine ayant appartenu à Alexandre Pinto de Miranda en 1738 que nous allons présenter dès à présent. Par conséquent, toutes les transactions relatives à l'appropriation des eaux au sein du domaine

¹⁴ APM-CMOP, cód. 51 (1743-1757), f.229-231v.

public ne semblent pas figurer dans les livres des comptes. Leur acquisition permettait à la ville d'accroître le patrimoine hydrique municipal sans pour autant faire des dépenses supplémentaires, du moins officiellement.

EAUX LAISSÉES VACANTES ET ACHAT D'EAUX PRIVÉES

La documentation fournit plusieurs exemples d'appropriation d'eaux par la municipalité qui avaient été utilisées au préalable par des particuliers, souvent mineurs. Puisque les exploitants avaient cessé leurs activités et puisqu'ils n'utilisaient plus l'eau dans leurs mines, la municipalité put négocier avec les usagers/possesseurs.

Par exemple, le mode d'acquisition municipale des mines d'eau d'Alexandre Pinto de Miranda en 1738 relevait sans doute d'un accord à l'amiable entre les deux parties. À cause de la dureté des gisements aurifères et de la mort de plusieurs esclaves, Miranda ne se servait plus de ses eaux pour l'exploitation minière.¹⁵ D'après l'acte du conseil municipal du 3 décembre, la *câmara* envisageait d'acheter la mine d'eau de Miranda qui était située dans le quartier d'*Ouro Podre*.¹⁶ L'eau du particulier devait être évaluée le 6 décembre « selon la forme de détermination des biens du public ». ¹⁷ Nous n'avons pas trouvé d'acte de *louvação* (expertise) ou d'adjudication qui authentifierait l'expertise de la mine d'eau ou sa mise aux enchères. Aucun achat ne figure dans les livres des comptes publics. Toutefois, l'acte d'adjudication de la fontaine de la place du 12 décembre 1744 — signé par le juge, le *procurador* (membre élu par la *câmara*), les conseillers municipaux, le *porteiro* (officier chargé de la surveillance, de la propreté de l'hôtel de ville et également chargé d'annoncer à voix haute les délibérations des conseils dans les lieux publics) et le greffier

15 APM-CMOP, cód. 39 (29 nov. 1738), f.72-72v. Document en partie traduit par Cláudia Damasceno Fonseca. FONSECA, 2003, p.511.

16 APM-CMOP, cód. 39 (3 déc. 1738), f.72v-74.

17 « *na forma da determinação dos bens do povo* ». La valeur de la *mina de água* ne figure pas dans le *termo de vereação*. APM-CMOP, cód. 39 (6 déc. 1738).

— mentionne la mine dite d'Alexandre Pinto en déclarant qu'il s'agit de la propriété de la *câmara*.¹⁸

Alexandre Pinto de Miranda avait été *aferidor* de l'*almotaçaria* (sous les ordres de l'*almotacé*, un officier auxiliaire de la municipalité) dans les années 1730¹⁹ puis il fut nommé *contratador de correição* en 1736 —²⁰ en ces qualités il était notamment agent de contrôle lors de l'étalement des poids et mesures —, ayant ainsi pu intégrer les réseaux de clientélisme au sein de la *câmara* municipale. Par conséquent, l'hypothèse selon laquelle l'usager/possesseur céda ses eaux à la communauté est fort plausible.

D'autres cas de figures identiques apparaissent dans les actes d'adjudication des œuvres publiques. L'eau qui naissait dans la mine de Manoel Teixeira Pinto avait ainsi été conduite jusqu'à la fontaine (*fonte*) du quartier haut de Padre Faria en 1742. L'entrée de la mine fut par la suite verrouillée grâce à un portail. Puisque la canalisation traversait le terrain de Pinto, l'acte stipule qu'une déviation d'une canalisation d'eau, d'un centimètre de diamètre, serait réservée à ce dernier.²¹ Également, la source provenant d'une mine qui avait appartenue à Caetano Gonçalves Chaves fut acheminée à côté du pont de Padre Faria pour qu'elle coule dans la nouvelle fontaine construite pour le bénéfice public en 1744.²²

Les eaux qui avaient été laissées vacantes (*devolutas*) — choses acquises de droit par inoccupation, sans possesseur —²³ par leurs exploitants passaient dès lors sous le domaine de compétence de la *câmara* municipale, faisant ainsi l'objet d'une appropriation. Par conséquent, le passage du régime des eaux particulières à celui des eaux publiques pouvait s'opérer au moyen d'un simple abandon par l'usager. Toutefois,

18 CARVALHO, 1935, p.67.

19 SILVA, 2008, p.206-207.

20 RUSSELL-WOOD, 1977, p.70.

21 CARVALHO, 1935, p.90-92.

22 CARVALHO, 1935, p.101.

23 BLUTEAU, Raphael. *Vocabulario portuguez & latino: aulico, anatomico, architectonico ...* vol. 3. Coimbra: Collegio das Artes da Companhia de Jesus, 1712-1728, 1789, p.612.

les sources manquent de précisions au sujet de certaines formes de négociation pour pouvoir en déterminer les conditions. Manoel Teixeira Pinto céda gratuitement à la municipalité, semble-t-il, le droit d'accès à la source qui naissait dans sa mine, en contrepartie il bénéficia d'une concession d'eau privée sur sa propriété. Hormis les accords à l'amiable, comme dans ce cas précis ainsi que celui d'Alexandre Pinto de Miranda, les usagers/possesseurs vendaient leurs eaux à la *câmara* municipale.

D'après les dépenses publiques à Vila Rica, la municipalité fit basculer dans le domaine public tout au long du XVIII^e siècle des eaux de particuliers au moyen de contrats d'achat. La municipalité acheta par exemple en 1750 une mine d'eau pour une valeur estimée à 400\$000 *réis* (quatre cent mille *réis*) — soit l'équivalent du prix de plus de trois esclaves jeunes et forts cette même année —²⁴ à l'officier militaire (*alferes*) Manoel Alves Guimarães et au sergent (*sargento mor*) Gregório de Matos Lobo selon une délibération municipale.²⁵ De même, la commune fit l'acquisition en 1757 d'une portion d'eau de la mine de Francisco Pinto Barbosa, située face à l'église da Cruz dans le quartier haut de *Padre Faria*.²⁶ À partir de 1762, le projet d'achat municipal de la mine d'eau de Manoel Barbosa Cabral fut lancé. La transaction fut effectuée en plusieurs versements pour une valeur totale de 240\$000 *réis*.²⁷ L'eau d'Antônio José da Costa évaluée à 305:016\$000 *réis* avec la construction de la fontaine passe également dans le domaine public après 1770.²⁸ Si l'on en croit la documentation — contrat d'adjudication des fontaines et canalisations publiques; achat de source et de mines d'eau; réclamations des habitants —, l'expertise des eaux utilisées par des particuliers demeure assez floue. Il est concrètement difficile de déterminer les critères d'évaluation et de mesure. Quoi qu'il en fût, les droits de déviation des

24 BERGAD, 1999, p.165.

25 APM-CMOP, *cód.* 56 (22 juil. 1750), f.65. *cód.* 51 (1750), f.96v.

26 APM-CMOP, *cód.* 69 (17 déc. 1757), f.23v.

27 APM-CMOP, *cód.* 69 (3 et 10 nov. 1762), f.339v, 349v. *cód.* 90 (17 nov. 1770), f.135v. *cód.* 73 (1766), n. 47.

28 «trezentos e cinco e deseseis mil reis ». APM-CMOP, *cód.* 90 (24 nov. 1770), f.137v.

eaux publiques acquéraient une valeur négociable, si bien qu'un prix pouvait leur être attribué.

Il est clair que le programme municipal d'appropriation des eaux concordait avec la période de planification des fontaines publiques dans le centre urbain. En effet, l'eau d'Alexandre Pinto de Miranda avait été conduite sur la place de la ville pour alimenter la fontaine publique.²⁹ En 1746, les habitants d'Antônio Dias demandèrent à la municipalité par *requerimento* (pétition) de construire une fontaine publique dans leur quartier. L'eau potable fut acheminée jusqu'au point de construction du futur *chafariz do Passo de Antônio Dias*, après l'appropriation par la ville d'une eau qui faisait l'objet d'un usage privé. Des experts (*louvados*) furent spécialement nommés pour évaluer le prix de la mine des *Algarvios*³⁰ située dans le quartier des Paulistes, lequel avait été le lieu du campement de ces derniers au début de l'implantation. Les usagers/possesseurs escomptaient la vendre pour 4000 *cruzados*. Sous le règne de João V, un *cruzado* équivalait à 480 *réis*, ce qui représentait le montant considérable de 1:920\$000 *réis* — lequel était supérieur au coût de construction du seul *chafariz da Praça*, l'un des plus dispendieux. D'après une délibération municipale du 27 juin 1750, le conseil municipal acheta finalement l'eau des *Algarvios* pour une valeur de 400\$000 *réis* afin de l'acheminer jusqu'à la fontaine du *Passo de Antônio Dias*³¹ dont la construction avait été amorcée au mois de septembre 1749.³² Le *chafariz* fut agrandi un an plus tard³³ afin d'amplifier sa capacité de distribution de l'eau potable. En outre, la municipalité acheta en 1758 pour 40 octaves d'or (60\$000 *réis*) une quantité d'eau de la mine particulière de Luís Gonçalves pour augmenter le débit de la fontaine publique de la place de Vila Rica.³⁴ De

29 APM-CMOP, cód. 39 (29 nov. 1738), f.72-72v. Document en partie traduit par FONSECA, 2003, p.511.

30 APM-CMOP, *documentos avulsos*, cx 18 doc 23 (3 mars 1746).

31 APM-CMOP, cód. 56 (27 juin 1750), f.57v.

32 APM-CMOP, cód. 56 (27 sept. 1749), f.13.

33 APM-CMOP, cód. 56 (15 juil. 1750), f.63.

34 APM-CMOP, *documentos avulsos*, cx 35 doc 29 (15 mars 1758).

même, en 1763 elle faisait l'acquisition de la mine d'eau d'une société de mineurs pour fournir le *chafariz do Alto das Cabeças* pour la somme de 223\$646 réis.³⁵

Ces exemples nous permettent de déduire que l'eau était encore utilisée au milieu du siècle pour l'exploitation des gisements aurifères dans le centre urbain. Le droit d'usage de ces sources d'eau privée avait probablement été attribué sous forme de concessions d'eaux aurifères effectuées par la *guardamoria* aux mineurs. Ces derniers n'étaient plus considérés comme possesseur des concessions à partir du moment où ils mettaient un terme à leurs activités. Dès lors qu'elles avaient été laissées vacantes par les usagers, les eaux en question relevaient d'une gestion municipale. Puisqu'une partie importante des ressources hydriques était utilisée par les exploitants des mines, le manque d'eau disponible dans le centre urbain expliquerait d'une certaine manière le décalage dans le temps de la période de construction des fontaines publiques par rapport aux premiers travaux d'adduction d'eau au début du siècle.

À partir des années 1710 à Vila Rica, les dépenses relatives aux eaux publiques passaient, de fait, sous la tutelle de la municipalité qui devenait l'organe politico-administratif de premier plan responsable de la gestion communautaire des eaux urbaines. En quelques décennies, la municipalité obtint de cette manière un meilleur contrôle d'une partie des ressources hydriques disponibles en ville. Dès lors, les droits d'accès et d'usage étaient élaborés par les autorités municipales. Distribuée par les fontaines (*fontes* et *chafarizes*) ou par des réservoirs naturels et artificiels (*mina de água*,³⁶ *caixa de água*³⁷), l'eau appartenait au domaine public. Soumises à des règles de partage, les eaux « d'usage si important pour le bien commun »³⁸ servirent aussi bien à la communauté qu'à

35 APM-CMOP, cód. 73 (29 août 1763), n. 40.

36 APM-CMOP, cx 71 doc 57, Solicitação de 5 déc. 1798.

37 Un réservoir d'eau publique fut construit sur la place, APM-CMOP, *documentos avulsos*, cx 72 doc 60 (1800).

38 À propos de l'eau publique d'une fontaine, APM-CMOP, *documentos avulsos*, cx 16 doc 44 (27 avr. 1745).

certains privilégiés dans l'espace privé. Pour mieux comprendre cela, nous devons tenir compte du lien intrinsèque entre l'eau et la terre sous domination municipale.

EAU ET TERRES DANS LE DOMAINE PUBLIC

Depuis le mois de janvier 1712, l'enregistrement des terrains des premiers habitants était inscrit dans les livres de contrats de louages (*Registros de termos de aforamentos*). En 1715, la *câmara* de Vila Rica avait reçu au nom de Sa Majesté une surface qui constituait le patrimoine de la *vila* dont elle pouvait tirer des recettes (*sesmaria*), ce qui lui permettait de prélever le *foro*, une taxe annuelle de location sur les biens fonciers en ville. La *câmara* devait par la suite confirmer cette concession pour en prendre possession effective, sans quoi elle perdait l'homologation de son patrimoine. La prise en main des eaux municipales avait donc commencé en même temps que la rentabilisation du territoire municipal.

La *vila* avait alors tout intérêt à accroître administrativement sa population pour augmenter ses recettes publiques. Dès 1718, une délibération municipale suscita la centralisation des activités commerciales à Vila Rica. Afin de mieux contrôler les activités des établissements commerciaux installés à Ouro Fino, Córrego Seco, Ouro Podre, Rio das Pedras et Ouro Bueno, le *Senado da Câmara* a imposé le 4 mai 1718 que toutes les activités marchandes devaient se tenir dans la *vila*.³⁹ Cette décision municipale contribua à l'émergence du pôle urbain. Avec le développement de la ville, les nouvelles activités urbaines impliquaient une multiplicité des usages de l'eau en dehors de l'activité minière. De ce fait, la mise en valeur du territoire municipal et de ses eaux évoluait : d'une part, à la suite de la nouvelle dynamique urbaine et d'autre part, progressivement, au fil du programme d'appropriation des eaux utilisées ou bien laissées vacantes par les mineurs.

Dans les années 1720, les documents écrits par la municipalité restent silencieux sur les négociations d'appropriation. Ces accords à l'amiable

39 APM-CMOP, cód. 13, f.51, cité dans RAMOS, 1972, p.142.

et ces achats avaient probablement été en partie à l'origine du décalage dans le temps de construction des premières fontaines publiques par rapport aux premiers systèmes publics d'adduction d'eau des années 1710. La quatrième décennie du XVIII^e siècle serait marquée par l'établissement d'un nouvel ordre politique et économique dont l'expression se retrouverait à travers l'intensification de l'intervention municipale au niveau de la gestion de l'eau sur le *rossio*. À partir des années 1730, les *câmaras* municipales de la capitainerie des Minas Gerais connurent des difficultés de gestion des *aforamentos* (louage de terrains). En effet, le gouverneur D. Lourenço de Almeida dénonça, dans une lettre datée du 6 janvier 1730, l'inefficacité des prélèvements des *foros* dans toutes les municipalités de la capitainerie. Deux ans plus tard, la municipalité de Vila Rica s'aperçut que le *rossio* était entre les mains de particuliers qui ne payaient pas la taxe. Les causes en étaient diverses : disfonctionnement institutionnel, commercialisation des terres par les plus riches au détriment des plus pauvres, appropriation foncière illicite, absence de délimitation concrète du *rossio*.⁴⁰ Or, c'est aussi dans le courant des années 1730 que le programme d'appropriation des eaux particulières fut mis en œuvre de façon effective à Vila Rica. On peut donc penser que ces grands propriétaires qui ne participaient pas au bien commun étaient également des possesseurs d'eaux privées. Dans cette mesure, le renforcement du contrôle municipal sur le patrimoine foncier participait donc à l'amélioration de la gestion des eaux publiques.

On sait qu'un cours d'eau naissant ou traversant la propriété d'un particulier restait à sa disposition dans les limites de son terrain. Dès qu'elle en sortait, l'eau revenait à l'utilité communautaire. Comme dans le droit romain, la nature de l'eau se confondait avec l'occupation de la terre. En 1779, l'eau du bassin où les chevaux se désaltéraient sur la place provenait de la propriété de Manoel Teixeira Pinto. À sa source, l'eau présentait, de fait, les caractéristiques d'une eau privée.⁴¹ Cependant,

40 FONSECA, 2003, p.475-477.

41 APM-CMOP, cód. 107 (21 avr. 1779), p.221v.

hors la propriété de Teixeira Pinto, le droit d'usage commun semblait en vigueur jusqu'à la rivière si le cours d'eau la rejoindrait ensuite.

En 1806, le militaire José Gonçalves Santiago était possesseur de terres soumises au recouvrement du *foro*. À la suite d'une démarche administrative chapeautée par la municipalité, une part de son terrain avait été cédée à deux associés, Sebastião Ferreira de Pádua et Manoel Gonçalves, lesquels payaient depuis cette transaction la valeur d'un *foro* et demi par an. Leur terrain n'était pas assez irrigué mais jouxtait un *chafariz*. En s'adressant à la municipalité, José Gonçalves Santiago demanda donc qu'on « leur concède un *anel* d'eau superflue qui n'entre pas dans la canalisation qui alimente la dite fontaine et sort par la bouche en contrebas de la barrière qui fait barrage dans la rue, mais aussi qu'on leur concède [l'eau] qui coule de cette même fontaine après avoir servi au public et après être sortie du bassin où les animaux s'abreuvent ». ⁴² L'eau dont les associés pouvaient bénéficier n'était pas de première qualité. Le document ne permet pas de saisir s'il s'agissait de mineurs, d'ouvriers agricoles (*roceiros*) ou de professions urbaines qui requéraient l'usage de l'eau.

Cette politique des eaux municipales manifestait un souhait de mainmise des représentants de la communauté sur un élément naturel que la *câmara* se devait de préserver, en l'occurrence contre les problèmes de pollution et de gaspillage du liquide. ⁴³ À cette politique de défense de la ressource s'ajoutait une réorientation des enjeux socio-économiques des usages, conséquence de l'émergence de nouvelles activités. Au sein d'un bon gouvernement où les pouvoirs de gestion des eaux étaient délégués aux autorités municipales, l'usurpation individuelle du liquide devenait intolérable. En ayant intégré par négociation certaines des eaux qui avaient été concédées dans le domaine public, les conseillers municipaux augmentaient les réserves hydriques publiques.

42 « *lhes concedão um anel da água que sobra e não entra no encanamento que sobe ao dito chafariz e sai pelo esgoto para baixo da cortina que faz tapagem a rua, mas tão bem lhe concedão o que cai do mesmo chafariz depois do público se servir e sair do tanque onde bebem os animais* ». APM-CMOP, *documentos avulsos*, cx 80 doc 5 (18 oct. 1806).

43 CARLES, 2014, p.22-26.

La conquête des concessions d'eaux particulières par la municipalité suscite donc une réflexion quant à cette volonté d'affecter les ressources hydriques au domaine public, en combattant l'individualisme et en libérant les eaux de même que les terres de leurs tenanciers souvent grands propriétaires de mines. Depuis le 13 mai 1736 par ordre du gouverneur Gomes Freire de Andrade, l'appropriation de terrains en bord des rivières avait été interdite à cause des abus des mineurs. Ces derniers ne respectèrent pas pour autant cette mesure. On sait grâce à l'ouvrage du baron Eschwege que des territoires étaient encore objet d'appropriation selon la coutume au XIXe siècle.⁴⁴ Dans la première moitié du XVIIIe siècle, des désordres, des conflits et même des meurtres s'étaient produits lorsque les mineurs avaient étendu leurs terrains sans limites puis les avaient commercialisés.⁴⁵ Parallèlement au programme des eaux publiques, l'extension spatiale de la ville impliquait un contrôle administratif de la ressource et du territoire.

Dans cet « espace de frontière », les limites du territoire municipal n'étaient pas bien définies⁴⁶ et la législation se caractérisait par une certaine imprécision. Ainsi, à Vila Rica, tout convergeait pour faire de la ville en développement un théâtre propice aux conflits de gestion de la ressource. Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, certains habitants refusaient même d'admettre que leurs terrains relevaient du territoire sous dépendance municipale, en revendiquant une ancienneté d'occupation. Les terres et les eaux étaient aux mains de particuliers, grands entrepreneurs d'exploitations minières. Parfois, les ambitions de grands propriétaires des mines, maîtres des terres et bénéficiaires de concessions d'eau, entravaient les projets municipaux. Cela fut le cas à Mariana en 1745 avec l'exemple des frères Botelho.⁴⁷ Ces grands entrepreneurs qui possédaient de vastes terrains miniers revendiquaient une légitimité au titre de l'ancienneté du droit d'usage des eaux aurifères que le *guarda-mor* leur avait

44 Cité dans FONSECA, 2003, p.442.

45 « Ordre de Gomes Freire de Andrade (13 mai 1736) » cité dans FONSECA, 2003, p.441.

46 FONSECA, 2003, p.255-264.

47 FONSECA, 2003, p.510; TEDESCHI, 2011, p.49-50.

antérieurement attribué. Leurs travaux d'exploitation provoquaient des débordements de la rivière dans le centre urbain et empiétaient sur le programme de construction des futures fontaines publiques. Ici, divers régimes des eaux impliquaient une pluralité des agents de gestion. La résolution du conflit faisait alors intervenir plusieurs juridictions, celles de la municipalité et de la *guardamoria*. Au-delà des intérêts personnels des protagonistes, il s'agissait bien de rivalités entre autorités compétentes lors du litige.

Si l'intervention royale fut sollicitée par la *câmara* municipale, nous n'avons pas trouvé de trace d'une condamnation des mineurs Botelho par la Couronne. Dans de telles zones périphériques, le partage des ressources hydriques relevait de l'intervention royale, dès lors que les affaires dépassaient les compétences des autorités locales. Si le conflit entre la *câmara* municipale de Mariana et les frères Botelho remonta jusqu'aux sphères métropolitaines du pouvoir c'est parce que les intérêts d'usage de la ressource lui conférèrent une dimension importante. Les traces de ce conflit, qui témoignent de l'attention des autorités coloniales portées à certains acteurs du partage de l'eau, ne sont donc pas anodines. Bien d'autres types de conflits (entre individus, quartiers, groupes), liés au partage concurrentiel des ressources hydriques, eurent lieu tout au long du XVIII^e siècle sur le territoire des *Minas Gerais* et ne furent pas pour autant retenus et fixés par les textes législatifs de l'époque.

À l'issue du conflit, les intérêts communautaires de la cité épiscopale étaient devenus vraisemblablement prioritaires, puisque l'eau servit à alimenter neuf des fontaines construites dans la seconde moitié du siècle, laissant place aux intérêts du bien commun. La municipalité s'affirma au même moment comme l'autorité responsable de la bonne gestion des eaux publiques sur le territoire de la cité. S'agissait-il d'un choix moral contre l'individualisme des frères mineurs Botelho? S'agissait-il d'un choix économique, sachant que le dynamisme d'un centre urbain aux diverses activités générées par le réseau hydraulique public était sans doute bien supérieur au rendement d'une mine, notamment après la mise en place de la *capitação* (1736)? Cet impôt, prélevé par tête d'esclave, obligea les mineurs à rentabiliser le coût de la force servile nécessaire à

la production aurifère. Or, au même moment, les filons d'accès facile se raréfiaient. Par voie de conséquence, les explorations minières pour ne pas être déficitaires requéraient des machines hydrauliques importantes et un grand nombre d'esclaves pour les faire fonctionner afin de mettre au jour l'or des montagnes. On peut penser, par ailleurs, que les frères Botelho cessèrent d'utiliser l'eau ainsi que leurs activités d'explorations minières pour ces risques économiques. S'agissait-il également d'un choix institutionnel puisque l'étude de la gouvernance des ressources hydriques au cours du XVIII^e siècle⁴⁸ met en relief la perte de marge de manœuvre de la *guardamoria* — impliquée dans des malversations et des trafics des terres et des eaux minérales? Parallèlement, on assistait à l'intensification des interventions municipales grâce à l'élaboration du programme des eaux publiques. En somme, l'issue du conflit représentait un choix politique majeur, choix qui détermina une part importante de la planification urbaine et du rôle central joué par la *câmara* municipale.

CONCLUSION

L'importance de l'emprise fiscale sur les terres, à partir de la deuxième décennie du XVIII^e siècle, reflétait les ambitions politiques de la ville minière puisque jusqu'alors les zones d'exploitations aurifères étaient exemptées du paiement du *foro* de même que les habitations existant avant la création du *rossio*. Puisqu'elle favorisait l'augmentation des recettes municipales et qu'elle attestait un accroissement de la population à Vila Rica, la taxation faisait gagner à la ville une certaine autonomie économique et, de surcroît, politique. De plus, on sait que les finances publiques réservaient une part de ses coffres pour l'amélioration du service quotidien des eaux potables dans la ville. Service qui facilitait la fixation de la population laquelle provoquait l'augmentation des besoins, conséquence de la poussée démographique. La population de Vila Rica comptait près de 15 000 âmes au milieu du siècle. Nous avons d'ailleurs

48 CARLES, 2013.

pu mettre en valeur diverses formes d'acquisition des eaux urbaines — eaux laissées vacantes et eaux privées — tout particulièrement au cours de la première moitié du XVIII^e siècle.

Par ailleurs, l'implantation des fontaines représentait un critère de prestige fort symbolique de la grandeur de la ville. Grâce aux aménagements hydrauliques qui permettaient l'acheminement des eaux cristallines dans le noyau urbain, la ville minière faisait montre d'un acte civilisateur digne des cités idéales. Selon leur modèle, les villes doivent présenter des espaces salubres et réguliers,⁴⁹ où les eaux claires coulent. L'embellissement et la commodité que Vila Rica acquit par le biais du programme des eaux publiques rompraient, dès lors, avec la mauvaise réputation de barbarie et sauvagerie des villes minières. Usant de la représentation des fontaines murales présentes dans l'espace public, la fausse réputation d'un monde fastueux masquait les inégalités profondes de la société minière.⁵⁰ Cette illusion typiquement baroque tendait à exhiber les richesses et l'opulence de la *vila*, en dépit du déclin de l'activité minière.

BIBLIOGRAPHIE

- BERGAD, Laird W.. *Slavery and the Demographic and Economic History of Minas Gerais, Brazil, 1720-1888*. New York: Cambridge University Press, 1999.
- BETHENCOURT, Francisco. O Estado da Índia. In: BETHENCOURT, Francisco; CHAUDHURI, Kirti (org.). *História da expansão portuguesa*, vol. 3: O Brasil na Balança do Império (1697-1808). Navarra: Círculo dos Leitores e Autores, 1998. p.250-269.
- CARLES, Marjolaine. Gestion des ressources hydriques et activité minière au Minas Gerais (Brésil) des premières découvertes d'or alluvionnaire à 1736. *Nuevo Mundo Mundos Nuevos*, 2013. Disponível em: <https://nuevomundo.revues.org/65849>; Acesso em: nov. 2015.

49 FONSECA, 2003, p.526.

50 SOUZA, 1990, p.19-50.

- CARLES, Marjolaine. Politique des eaux publiques et affirmation du pouvoir municipal au XVIII^e siècle à Vila Rica (Minas Gerais, Brésil). *Águas y territorio*, n. 3, p.18-30, 2014.
- CARVALHO, Teofilo Feu de. *Pontes e chafarizes de Vila Rica*. Belo Horizonte: Ed. Históricas de Belo Horizonte, 1935.
- COUTINHO, Bernardo Xavier. Fontes e Chafarizes do Porto. *Boletim Cultural - Câmara Municipal do Porto*, vol. 32, fasc. 3-4, p.397-471, 1969.
- FONSECA, Cláudia Damasceno. *Des terres aux villes d'or: pouvoirs et territoires urbains au Minas Gerais (Brésil, XVIII^e siècle)*. Paris: Centre Culturel Calouste Gulbenkian, 2003.
- RAMOS, Donald. *A Social History of Ouro Preto: Stresses of Dynamic Urbanization in Colonial Brazil, 1695-1726*. Tese (Doutorado em Filosofia) — Universidade da Florida. Florida, 1972.
- RUSSELL-WOOD, Anthony John R.. O Governo local na América portuguesa: um estudo de divergência cultural. *Revista de História de São Paulo*, vol. 55, n. 109, p.25-79, 1977.
- SILVA, Fabiano Gomes da. *Pedra e cal: Os construtores de Vila Rica no século XVIII (1730-1800)*. Dissertação (Mestrado em História) — Universidade Federal de Minas Gerais. Belo Horizonte, 2007.
- SILVA, Flávio Marcus da. *Subsistência e poder. A política do abastecimento alimentar nas Minas setecentistas*. Belo Horizonte: Editora UFMG, 2008.
- SOUZA, Laura de Mello e. *Desclassificados do ouro: a pobreza mineira no século XVIII*. Rio de Janeiro: Graal, 1990.
- TEDESCHI, Denise Maria Ribeiro. *Águas urbanas: as formas de apropriação das águas em Mariana/MG (1745-1798)*. Dissertação (Mestrado em História) — Universidade Estadual de Campinas. Campinas, 2011.